RASSEMBLEMENT REGIONAL U15F

(Joueuses nées en 2006)

MERCREDI 24 MARS 2021

Stade Bernard Mallet,

Avenue Julien Jourdan, 83860 Nans-les-pins



ENCADREMENT - RDV 13h40

M. Sébastien JOSEPH CTD PPF District des Alpes

Me Véronique BERNARD Membre ETR
A désigner Membre ETR (GB)

• M. Julien COSTA Kinésithérapeute, Commission Médicale Ligue Méditerranée

• M. Jean Claude JAMAKORZIAN Référent COVID club

RASSEMBLEMENT/PROGRAMME

Le rendez-vous est fixé le MERCREDI 24 MARS 2021 à 14h00 en tenue de footballeuse Dislocation à 16h30

Prévisionnel prochain rassemblement fixé au Mercredi 07 Avril 2021

OBJECTIFS DU RASSEMBLEMENT

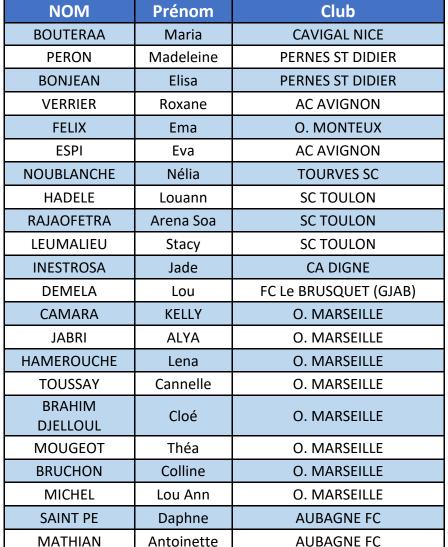
- Effectuer un suivi d'effectif dans la catégorie d'âge dans le cadre du **Parcours de Performance Fédéral (PPF)**
- Apporter, en complément du club, des éléments de réponse sur les fondamentaux du football (aspects comportementaux, techniques, liés aux principes de jeu, ...);
- Evaluer, accompagner, détecter les meilleurs éléments pour un rassemblement final le 28 Avril 2021 (Vacances de Pâques)

JOUEUSES CONVOQUEES

Faisant suite aux détections départementales réalisées jusqu'aux Vacances de la Toussaint, au lien avec les CTD PPF et leurs clubs sur leur département, aux observations de matchs jusqu'au confinement.

RDV 14h00

NOM	Prénom	Club
BEN BELGACEM	Sarah	ES CANNET ROCHEVILLE
GUEGUEN	Mariah	AS ROQUEBRUNE CAP MARTIN
GRIBEL	Naomie	OGC NICE
MOSCHETTI	Clémence	OGC NICE
ZIANE	Shérine	OGC NICE
HERNANDEZ	Ana	OGC NICE
COSTA	Lyana	SC MOUANS SARTOUX





SE MUNIR

 Equipement complet de footballeuse avec Short et Paires de chaussettes blanches (Protège tibias, crampons adaptés)

Madyson

Inès

AUBAGNE FC

ES FOS

- Bouteille d'eau personnelle
- Questionnaire COVID 19 à remettre à l'arrivée

HERAUD

OUBAD

- Port du masque OBLIGATOIRE à l'arrivée et en dehors de la pratique

IMPORTANT

En cas d'indisponibilité prière de prévenir dans les plus brefs délais la Ligue méditerranée secretariat@mediterranee.fff.fr

- Organisation à huis clos
- Présence d'1 référent COVID sur chaque site avec l'équipe technique

N.B.: Art. 14 du Règlement Administratif de la Ligue

« Aucun joueur sélectionné ne pourra refuser son concours, sans motif ou cas de force majeure, dûment établi.

En cas de refus non motivé ou non reconnu du joueur désigné, il sera fait application des dispositions de l'article 175 des Règlements Généraux ».